



RUDY DEMOTTE

Restaurer l'image

Le NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE et de la recherche scientifique, M. Rudy Demotte a reçu une délégation de l'IEC. Composée de MM. Johan De Leenheer, Président, Gérard Delvaux, Vice-président, Benoit Vanderstichelen, Directeur général et Philippe Van Eeckhoutte, Directeur général adjoint, cette délégation a rencontré le ministre afin de lui présenter plus en détail notre Institut et lui faire part des préoccupations actuelles de nos membres. La rencontre a également fourni l'occasion au Ministre Rudy Demotte de nous faire part de sa vision de l'avenir de la profession et de la manière dont il compte aborder les différentes missions qui incombent à son ministère.

IEC : Vous avez affirmé à plusieurs reprises que vous étiez partisan d'une réaffirmation du rôle des pouvoirs publics. Pour quelle raison ?

Rudy Demotte : Parce que les Etats sont aujourd'hui face à un terrible défi, c'est-à-dire leur repositionnement face à la nouvelle économie. Or, cette nouvelle économie se caractérise par deux éléments : sa globalisation et sa dématérialisation. Pour faire face à ce constat, il est important et vital pour les pouvoirs publics d'inventer de nouveaux modes de régulation. Prenons le cas de normes comptables qui sont chères à l'IEC. Comment allez-vous fixer celles-ci en pleine époque Internet ? A l'heure où des entreprises virtuelles sont créées sur le web, il est également nécessaire que celles-ci fassent l'objet d'un contrôle. D'accord direz-vous, mais sur la base de quel standard, de quelles normes comptables ? Les polynésiennes ? Les belges ou les normes américaines qui sont plus lâches en matière de risques ? Voilà bien la démonstration, et via un exemple assez simple et sans doute marginal, de ce qu'est le vrai défi d'aujourd'hui pour les pouvoirs publics. Mais ce n'est pas le seul exemple. Prenez le cas du fameux e-commerce dont tout le monde parle aujourd'hui. Comment pourra-t-on vérifier l'application du droit de la concurrence ? Est-ce que c'est dans le pays où est située l'entreprise prestataire de services qu'il faut chercher le droit applicable ou est-ce dans le pays des consommateurs ? C'est là une question cruciale dont la réponse n'est pas anodine et peut même avoir des conséquences dommageables pour les consommateurs. Même démarche en matière d'application de la TVA aux opérations de l'e-commerce. Lorsqu'un produit est vendu ou un service rendu, le régime TVA applicable est-il celui du pays " producteur " ou celui du pays qui reçoit ? Nous avons donc là de véritables obstacles à la mise en place de modèles socio-économiques.

IEC : Est-ce seulement le cas de l'Europe ?

Rudy Demotte : Non. Je viens de lire un article consacré à cette problématique dans un magazine américain. Là-bas, les gouverneurs fédéraux n'hésitent pas non plus à tirer la sonnette d'alarme car ils constatent que leur assiette taxable est en train de se vider à cause de l'e-commerce. Bien entendu, il ne s'agit

là que d'une tendance parmi d'autres, mais elle est là et nous devons en tenir compte. D'où je reviens à ma première question : face à ces nouveaux défis de la vie moderne, quels sont les standards ou les modes de régulation que les pouvoirs publics pourront et devront appliquer ? Pour ma part, je pense que face à des défis modernes, il convient d'adopter des réponses modernes. Et c'est pourquoi je travaille, par exemple, sur la mise au point de la signature digitale en Belgique. Non pas pour jouer à Big Brother demain, mais plus simplement pour permettre à chacun d'avoir une sécurité juridique dans les liens contractuels qui se nouent chaque jour !



de la Belgique !

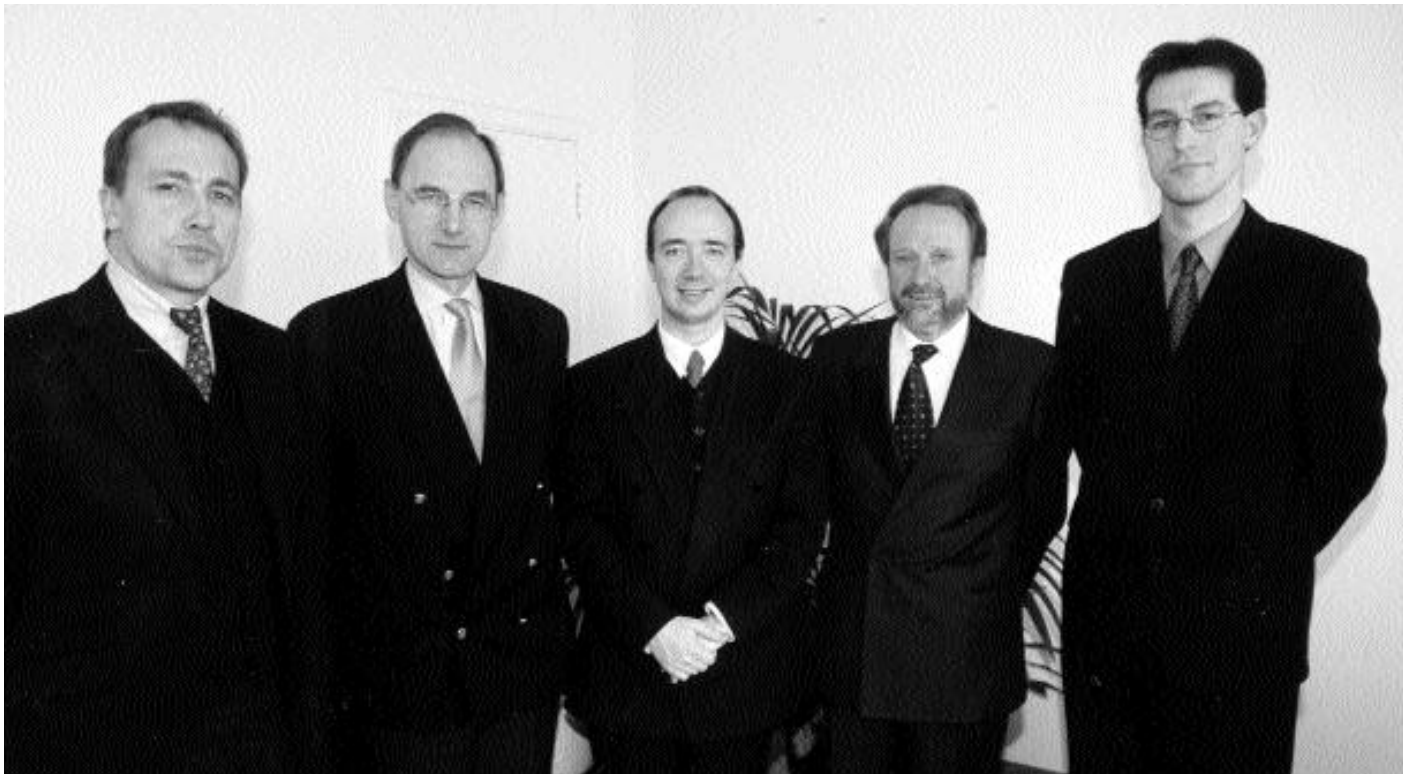
IEC : Pourtant la Belgique a refusé de voter en faveur du projet de directive européenne sur l'e-commerce. N'est-ce pas là un combat d'arrière-garde ou une contradiction ?

Rudy Demotte : Pas le moins du monde. Au contraire, la Belgique a fait preuve d'un sens de la responsabilité. Quel était en réalité le problème ? Les entreprises prestataires de services auraient voulu que ce soit le droit commercial du pays où elles sont établies qui soit appliqué. Et ce, pour la raison disent-elles qu'elles ne peuvent pas maîtriser les droits commerciaux de tous les pays où elles sont censées fournir leurs services. Soit, mais alors qu'en est-il des consommateurs ? Doivent-ils, eux, connaître toutes les législations mondiales en matière de pratiques du commerce ? C'est impossible, bien entendu. C'est pourquoi la Belgique a refusé de voter le projet de directive tel qu'il était proposé. La protection du consommateur n'y était pas suffisante. Mais pour autant les discussions ne sont pas terminées, nous allons probablement aller non pas dans la direction de la " self-regulation " préconisée par d'aucuns, mais sans doute vers une co-régulation plus responsable. Après tout, je ne puis que m'en réjouir. J'ai appris durant mes études que pour qu'il y ait droit, il fallait une norme,

une sanction en cas de non respect de la norme en question et surtout un moyen d'appliquer cette sanction. Si les trois éléments n'étaient pas réunis, ce n'était pas du droit, mais de simples bonnes intentions. Je compte donc bien agir en gardant ces quelques principes à l'esprit.

IEC : En Belgique, le surendettement concerne, semble-t-il, quelque 100.000 à 150.000 personnes. Pour remédier en partie à ce fléau social, vous avez rappelé que vous entendiez bien faire aboutir votre projet de centrale de crédit positive. Quel est l'intérêt de revenir sur la place publique avec ce fameux projet de centrale positive ?

Rudy Demotte : Parce que, plus que jamais, je suis convaincu que pour lutter contre le surendettement, il faut donner aux prêteurs les moyens de mieux apprécier la solvabilité des candidats emprunteurs. Aujourd'hui, seules les personnes qui sont en rupture de paiement, et donc déjà bien installées dans les difficultés, sont enregistrées dans le fichier négatif géré par la Banque Nationale. C'est ainsi que, lorsqu'il consulte la centrale négative, le prêteur ne dispose pas de renseignement au sujet des personnes qui sont à la limite de leurs capacités de remboursement, mais qui ne sont pas encore en



retard. Or, j'ai la conviction que la meilleure solution consiste à obliger les prêteurs à consulter, avant d'octroyer un crédit, un fichier positif reprenant tous les crédits qu'un consommateur doit déjà rembourser. Bien entendu, la mise en place d'un tel fichier venant compléter la centrale négative actuelle constitue une des mes priorités dans le cadre de la lutte contre le surendettement.

IEC : Pour l'Union professionnelle du crédit, pareille centrale n'a pas beaucoup de sens car elle ne concerne que peu de personnes. En clair, l'UPC semble juger inutile pareille démarche dès lors qu'elle concerne - dit-elle - quelque 43.000 personnes seulement contre 5,7 millions de contrats de crédit à la consommation et hypothécaires actuellement en cours !

Rudy Demotte : Je connais bien l'argumentation de l'UPC et je la respecte. Mais je dois également ajouter que le problème n'est pas d'ordre quantitatif mais qualitatif ! Ce que l'on vise ici, c'est la mise en place d'un outil de prévention. D'une sorte de tableau de bord. Après tout, pour reprendre une métaphore qui m'est chère, comment pouvez-vous savoir si vous avez dépassé les 130 kilomètres/heure si vous n'avez pas de tableau de bord ?

IEC : Est-ce à dire que c'est un moyen de prévention absolu ?

Rudy Demotte : Pas du tout. Mais la centrale positive est une manière de se doter d'outils de sécurisation. Je m'insurge contre ceux ou celles qui voient à travers la centrale positive l'apparition d'une sorte de Big Brother à l'affût de nos moindres faits et gestes et censé protéger les consommateurs contre leurs propres débordements. Pour moi, la centrale positive est d'abord et avant tout un instrument de gestion et de prévention. Au risque de me répéter, c'est un outil de mesure du risque pris par le consommateur.

IEC : Tant l'association belge des banques que l'UPC semblent adopter une attitude constructive à votre égard ?

Rudy Demotte : Je crois que le débat a lieu et qu'il est serein. Pour ma part, je suis ouvert au dialogue et aux arguments des uns et des autres. Mais je ne voudrais pas que l'on réduise ma position à une simple attitude consumériste pure et dure. Je sais bien que la réalité est complexe et qu'il n'y a pas, d'un côté, les méchants prêteurs et, de l'autre, les pauvres emprunteurs.

IEC : Si cette centrale positive doit voir le jour, qui sera chargé de la gérer ?

Rudy Demotte : Je n'ai aucun a priori à ce propos. Aux Pays-Bas, c'est le secteur lui-même qui le fait. Chez nous, d'aucuns pensent que la Banque Nationale est la mieux à même de le faire. Pour ma part, je n'ai aucune opinion là-dessus. Pour moi, ce qui est important, ce n'est pas qui va gérer la centrale positive, mais comment ?

IEC : Justement, venons-en...

Rudy Demotte : Mais il me semble clair que la gestion de cette centrale positive devra se faire dans le respect de la protection de la vie privée. De plus, elle doit garantir une saine concurrence au sein de secteur et ne pas faire l'objet de manipulation des uns envers les autres. Et puis, et c'est aussi important, cette centrale ne doit pas entraîner des surcoûts disproportionnés.

IEC : A ce propos, les représentants du secteur du crédit ont évoqué, ici ou là, l'obtention d'un délai de quelques années, délai nécessaire à la mise en place d'une installation informatique adéquate. Qu'en pensez-vous ?

Rudy Demotte : On peut en discuter. Je reconnais la complexité de l'affaire et je sais qu'elle nécessite du temps.

Je m'insurge contre ceux ou celles qui voient, à travers la centrale positive, l'apparition d'une sorte de **BIG BROTHER** à l'affût...

IEC : Dans la foulée, d'autres évoquent une harmonisation européenne en la matière avant de créer cette fameuse centrale positive.

Rudy Demotte : C'est un argument qui est valable mais qui ne doit pas empêcher de démarrer en Belgique. Nous ne pouvons pas attendre que la vertu soit mondiale avant de commencer !

IEC : Que pensez-vous de la proposition de l'UPC qui veut que la centrale négative coexiste avec la centrale positive, mais qu'en plus, elle soit étendue aux dettes non bancaires (dettes d'impôts, saisies, etc.) ?

Rudy Demotte : La coexistence ou cohabitation entre les deux centrales ne me pose pas de problème. Je ne prétends pas déterminer la vérité et je suis prêt à discuter sur tout. Mais il faut aussi garder quelques chiffres à l'esprit : si l'encours des crédits à la consommation est de 452 milliards et celui des crédits hypothécaires de 2.200 milliards, l'encours des dettes fiscales - celles des particuliers - s'élève à peine à ... 10 milliards de francs ! Je retourne l'argument de l'UPC : faut-il modifier les choses pour des montants aussi dérisoires ? Poser la question, c'est y répondre.

IEC : Notre Institut est favorable à la mise en place d'outils facilitant la tâche des citoyens et des entreprises. La déclaration électronique de la TVA en est l'un des aspects. Pouvez-vous indiquer à nos membres l'état des lieux de la question ?

Rudy Demotte : C'est un projet que j'appuie fermement car je suis favorable à la déclaration TVA par voie électronique. Mais nous n'avons pas encore fixé de timing précis en la matière au sein du Conseil des Ministres. Pourquoi ? Mais tout simplement parce que nous sommes dans une logique de strates comme en géologie. La première strate, c'est la signature digitale. La deuxième, c'est la certification - les deux sont d'ailleurs liées. Et ce n'est qu'une fois que l'on aura mis en place ces deux strates que l'on pourra commencer à progresser en la matière. Mais dans

le fond, nous sommes bien entendu en total et parfait accord avec les préoccupations de l'IEC. Sachez que nous nous sommes même fixés des objectifs chiffrés. A titre d'exemple, le gouvernement souhaite diminuer de 10% le volume global de la paperasserie endéans les deux ans et de 25% d'ici la fin de la législature. Notre but final étant de mettre de plus en plus de services publics " on line " au service de nos concitoyens et pas uniquement des entreprises.

IEC : Pour en revenir aux déclarations TVA électroniques : pensez-vous à une échéance précise ?

Rudy Demotte : C'est une responsabilité qui incombe en premier lieu au Ministre des Finances. Mais il est vrai que le dernier Conseil des Ministres du 3 mars 2000 a fait état d'une échéance pour le début de l'année 2001.

IEC : Au sein de vos multiples compétences, vous avez aussi en charge le conseil de la concurrence. Vous venez de lui faire subir une cure de rajeunissement, dans quel but ?

Rudy Demotte : Le conseil de la concurrence a en effet un nouveau cadre légal. Nous avons également modernisé le conseil en faisant en sorte que son président dispose de l'infrastructure



adéquate et d'un personnel en nombre suffisant. Dans ce nouveau contexte, nous pouvons dire que tout l'appareillage est mis en place pour entamer une lutte efficace contre les entorses à la libre entreprise.

IEC : Quels sont les axes prioritaires de ce conseil de la concurrence nouvelle formule ?

Rudy Demotte : Il sera bien entendu attentif aux concentrations. Mais avec un bémol dans le sens où il faut bien garder à l'esprit que notre économie est largement ouverte vers l'extérieur. Il est clair que des regroupements, des concentrations n'ont pas la même signification pour un pays comme le nôtre que pour la France ou l'Allemagne. De plus, ce genre de concentration est déjà dans le collimateur de la commission européenne. En revanche, nous serons plus attentifs aux pratiques abusives ou déloyales en matière de commerce. Dans ce cadre là, on peut affirmer que le conseil a un rôle majeur à jouer. Nous comptons donner une priorité à ce second volet. Notamment en ayant une analyse et une connaissance plus fines de ces pratiques abusives.

IEC : Pour rester dans ce sujet des concentrations, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que de plus en plus de cabinets d'audit se regroupent au sein de réseaux multinationaux. Ces regroupements posent plusieurs questions : qu'en est-il de l'indépendance et quid de l'avenir des cabinets d'audit de plus petite taille ? Pensez-vous qu'il faut instaurer un système de double signature comme en France ?

un immense succès auprès des personnes âgées. Au point qu'aujourd'hui encore, nous recevons des demandes d'un public qui dépasse largement celui des personnes âgées.

IEC : L'image de marque semble également faire partie de vos préoccupations. Que comptez-vous faire en la matière ?

Rudy Demotte : Avant de répondre à votre question, j'aimerais rendre un hommage à votre profession. Dans le cadre de la crise de la dioxine, votre Institut nous a apporté une aide appréciable dans la mise en place de pratiques qui ont permis de corriger le tir. Le gouvernement avait besoin d'informations sur les comptes annuels et sans votre aide nous aurions navigué dans l'obscurité. C'est l'occasion pour moi de vous remercier chaleureusement pour l'aide précieuse apportée par l'IEC et également l'ensemble des autres professionnels de la comptabilité. Votre profession a fait preuve d'une haute tenue morale et déontologique et nous l'en remercions. Pour ce qui concerne plus précisément l'image de marque de la Belgique. Il est vrai que nous avons assisté à un renversement de la vapeur extraordinaire en moins d'un an. Alors que notre image était fortement ternie par l'affaire Dutroux ou la crise de la dioxine, nous avons pu - en peu de temps - redresser la situation. Mieux encore : nous sommes aujourd'hui parmi les pays de pointe dans le cadre de la dénonciation de qui se passe en Autriche. De même, dans l'affaire Pinochet, nous avons joué notre rôle. Et cela fonctionne : au point qu'en Autriche, d'aucuns demandent à leurs concitoyens de boycotter nos chocolats en signe de re-

En Belgique, durant la crise de la dioxine, votre profession a fait preuve d'une haute tenue morale et déontologique et nous l'en remercions

Rudy Demotte : En effet, plus on se dirige vers des logiques de concentrations, et plus l'indépendance pourra être considérée comme relative. Par exemple, on pourrait imaginer qu'en dépit des règles de "good governance", les risques de conflit d'intérêt ne soient encore plus forts demain qu'aujourd'hui. C'est un danger potentiel et nous y sommes attentifs.

IEC : On a l'impression qu'en matière d'euro tout a été dit et fait. Mais ce n'est semble-t-il pas votre opinion ?

Rudy Demotte : Si on pense que le terrain est prêt et qu'il n'y a plus rien à faire, on risque de se tromper lourdement. Je pense, au contraire, que le terrain doit être ensemencé pour être prêt le jour du passage effectif à l'euro. Je crois, en effet, qu'il y a encore beaucoup de choses à réaliser mais en direction de publics plus ciblés. Les jeunes ou les seniors, par exemple. La dernière initiative en la matière est l'euro-calculatrice qui a remporté

présailles ! A croire que le chocolat belge est devenu en quelque sorte un symbole de la résistance contre l'oppression. Même les hommes d'affaires étrangers m'affirment qu'ils assistent à un véritable changement de mentalité en Belgique. Les choses bougent dans notre petit pays. Mais c'est une caractéristique propre à notre pays de ne pas toujours se rendre compte de ses chances. Nous aimons pratiquer l'auto-flagellation. C'est notre erreur. Pensez-vous qu'une crise de la dioxine aurait pu être aussi transparente ailleurs ? Je n'en suis pas si sûr et l'actualité récente semble me conforter encore plus dans cette opinion. En Belgique, la crise de la dioxine a prouvé au moins que les mécanismes de la démocratie ont bien fonctionné. Et je ne puis que me réjouir de voir que les chiffres catastrophiques annoncés par certains n'ont jamais vu le jour. Alors que d'aucuns évoquaient des répercussions de l'ordre de 150 milliards, voire 300 milliards, nous en sommes aujourd'hui seulement, si je puis dire, à 20 milliards. Mais il ne suffit pas de se réjouir du



fait que le pire n'est pas arrivé, il faut également mettre plus en avant et plus systématiquement nos produits phares. La Belgique n'a pas à rougir de sa production et nous devons le faire savoir à l'extérieur.

IEC : Pour clore cet entretien, pouvons-nous vous demander, Monsieur le Ministre, l'impression que vous avez des professionnels de la comptabilité ?

Rudy Demotte : Il est clair que nous avons un niveau d'expertise unanimement apprécié, y compris à l'étranger. Quand des investisseurs viennent en Belgique, ils savent qu'ils ne seront pas obligés d'apporter dans leurs bagages des professionnels du chiffre pour apprendre aux locaux à faire leur métier correctement. Mon message sera donc simple : poursuivez dans la voie de l'excellence qui est déjà la vôtre. Mieux encore : essayez d'appliquer cette qualité à de nouveaux domaines. Spécialisez-vous dans tout ce qui pourrait poser problème si vous ne le faisiez pas. Pour le reste, je souhaite bon vent à l'IEC et à ses membres.